



DELIBERATION

N° 04

Conseil d'administration du mardi 04 mars 2025

Le mardi quatre mars deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du vingt-et-un février deux mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 21 février 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

Présent.e.s : M. Jean-Pierre PRIGENT, Mme Valérie DUMONT, M. Thierry FOURNIER, Mme Martine LAUNAY, M. Claude DROUET, M. Lucien LERAY, M. Gilbert VALLEE, Mme Françoise JAMIN, M. Marcel LE BORGNE, Mme Florence LEFFRAY.

Absent.e.s et excusé.e.s :

M. Joël LE BOLU a donné procuration à Mme Valérie DUMONT ;
Mme Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Mme Martine LAUNAY ;
Mme Carole DAINNE a donné procuration à M. Claude DROUET.

Secrétaire de séance : Madame Martine LAUNAY

IV – AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Rapporteur : Mme DUMONT

Le conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024, constate que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A)	Excédent (+) / Déficit (-) :	+ 8 070,68 €
-----	------------------------------	--------------

Au titre de l'exercice arrêté en fonctionnement :

(B)	Excédent (+) / Déficit (-) (= 12 000 € – 13 711,68 €)	- 1 711,68 €
-----	---	--------------

soit un résultat à affecter

(C) = (A) + (B)	+ 6 359,00 €
-----------------	--------------

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) (= 2 261,80 € – 202,74 €) + 2 059,06 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent (+) / Déficit (-) 0,00 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Résultat à affecter : (F) : (D) + (E) = (compte 001) + 2 059,06 €

Soit affectation obligatoire :

- affectation à l'excédent de fonctionnement
reporté (ligne 002) : 6 359,00 €
- affectation à l'excédent d'investissement
reporté (ligne 001) : 2 059,06 €

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le report de l'affectation à l'excédent de fonctionnement pour la somme de 6 359,00 € et l'affectation de l'excédent d'investissement reporté pour la somme de 2 059,06 €.

Présents : 10 / Votants : 13 / Abstentions : 0 / Pour : 13 / Contre : 0

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président,
Jean-Pierre PRIGENT



La secrétaire de séance,
Martine LAUNAY

